

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-242 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION ISLE ET DRONNE

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc LAMAISON, Vice-président en charge de l'Agriculture, le Maraîchage, la Promotion des circuits courts et à la Gouvernance alimentaire locale,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu les règlements européens ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu les articles L 1511 et suivant et l'article L. 4251-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 19 décembre 2016 par sa délibération n°2016-3141 ;

Vu la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et La Cali concernant l'attribution d'aides aux entreprises validée par la délibération n°2019.12.248 du Conseil Communautaire ;

Vu la demande de subvention de l'association Isle et Dronne relative à leur projet « Plaine Nature » ;

Isle et Dronne est une association loi 1901 créée en 1993 qui propose, via des chantiers d'insertion et de qualification professionnelle, des emplois de proximité accessibles à toute personne qui le souhaite, quelles que soient ses contraintes et difficultés, sans pré-requis en termes de compétence, d'expérience et de qualification professionnelle.

L'association développe ainsi des activités d'intérêt collectif et/ou d'utilité sociale qu'elle confie aux personnes les plus éloignées de l'emploi, répondant ainsi à des enjeux sociaux prégnants du territoire du nord libournais. Ses interventions s'appuient essentiellement sur ces activités économiques :

- entretien d'espaces verts,
- préservation et de protection du patrimoine environnemental,
- restauration et d'entretien de cours d'eau,
- travaux forestiers,
- restauration d'ouvrages et de patrimoine bâti.

Après plus de 25 ans d'actions sur le territoire du Libournais en faveur de l'emploi et de la préservation de l'environnement, l'association Isle et Dronne souhaite diversifier ses activités et continuer à participer activement au développement du territoire.

Elle a ainsi acheté, début 2021, 8 hectares de parcelles agricoles et du bâti, prolongeant ainsi son emprise foncière dans le but de transformer une ancienne plaine agricole située en bordure de l'Isle en un éco-lieu conçu comme un espace relais d'économie locale et d'inclusion sociale, « La Plaine Nature du Libournais » dans le but de :

- Créer un éco-lieu conçu comme un espace relais d'économie locale et d'inclusion sociale
- Diversifier et relocaliser les supports d'activité et de formation à destination des ouvriers polyvalents d'Isle et Dronne et des publics extérieurs (jardinage, pépinière de production, entretien et gestion du site...)
- Accroître le niveau de compétences et l'employabilité des personnels formés
- Animer le site par l'organisation régulière d'activités d'éducation à l'environnement et à l'alimentation en partenariat avec les structures locales existantes
- Développer un jardin-école à des fins d'autoconsommation, selon des techniques culturelles durables relevant de l'agroécologie (jardinage sur sol vivant, jardin-forêt...)

- Faire émerger de nouvelles prestations marchandes au service des producteurs locaux et des acteurs du territoire (marché de producteurs, conserverie, valorisation des produits et sous-produits issus des activités de l'association...)

De son côté, la communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) élabore, en concertation avec ses partenaires institutionnels et les acteurs du monde agricole, un programme global baptisé **NovaTerres – Nouvelles valorisations des Terres en Libournais** - pour protéger et mobiliser le foncier agricole, accompagner les projets (installation, diversification, conversion) et mieux intégrer l'agriculture et les agriculteurs à la vie locale.

Considérant l'intérêt que ce projet revêt concernant le développement économique et agricole du territoire, La Cali souhaite soutenir cette initiative en établissant une convention de partenariat triennale avec l'association Isle et Dronne ainsi qu'en versant une subvention au titre de l'année 1 selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles	€ TTC	Recettes prévisionnelles	€ TTC	%
Acquisitions terrains	120 000 €	Cali	20 000 €	5.8 %
Installation et aménagements	55 400 €	Région (sollicitées)	50 000 €	14.5 %
Matériels et outils de production	90 050 €	Etat (DETR) FDI exceptionnel Axe 2 (obtenu)	65 000 €	18.8 %
Recrutement d'un chargé de projet et charges indirectes affectées	50 000 €	Leader (à solliciter)	30 000 €	8.7 %
Système irrigation et autres investissements matériels	30 000 €	Autofinancement	60 450 €	17.5 %
		Emprunt (obtenu)	120 000 €	34.7 %
TOTAL (TTC)	345 450 €	TOTAL (TTC)	345 450 €	100 %

Le montant des subventions allouées pour la deuxième et la troisième année du partenariat entre La Cali et l'association Isle et Dronne feront l'objet d'une discussion entre les parties et donneront lieu à un avenant à la convention.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser à l'association Isle et Dronne une subvention de 20 000 €
- signer la convention de partenariat avec l'association Isle et Dronne et tous les documents afférents

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – Compte 6574 – Service gestionnaire AGR

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



